

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2022

Référence
61_2022

Objet de la délibération
Maîtrise d'oeuvre Chemin de Taillefer

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
24/11/2022

Date d'affichage
24/11/2022

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

**Absents séance:**

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Maîtrise d'oeuvre Chemin de Taillefer**

Le maire expose au Conseil Municipal l'opération de mission de maîtrise d'oeuvre, présenté par le Cabinet DUMAY, pour la réfection de la voirie Chemin de Taillefer.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 110 000,00 €.

La rémunération du cabinet s'élève à 10 050,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/12/2022  
Le Maire  
François DENEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 05/12/2022

Et

Publication ou notification du :  
24/11/2022